



FONDATION **TIMI** inc.

# FONDATION TIMI

## FONDS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Formulaire de demande de subvention

### Volet 3 : Soutien au perfectionnement

**La demande doit être envoyée à l'adresse suivante :**

FONDATION TIMI  
A/S Claude Dumais  
Fonds des arts et de la culture  
165, rue Racine Est, C.P. 8060  
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

**Date limite d'inscription**

Le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, avant 16 h.

### **CLIENTÈLE VISÉE**

- Organismes culturels / artistiques professionnels
- Artistes professionnels
- Administrateurs rémunérés d'organismes culturels
- Professeur évoluant dans les réseaux non institutionnels de formation en art
- Étudiants ayant atteint un niveau de formation artistique élevé

**Ce formulaire doit obligatoirement être rempli numériquement, les formulaires complétés à la main ne sont désormais plus acceptés.**

## SOUTIEN AU PERFECTIONNEMENT

### 1. Description

Ce volet des activités du Fonds des arts et de la culture vise, avant tout, à stimuler l'évolution de la carrière artistique, et ce, en permettant à des artistes professionnels et à des étudiants en art, de niveau élevé, d'avoir accès à des activités de perfectionnement en région ou à l'extérieur de la région. À titre d'exemple, l'artiste ou l'étudiant est admissible à un stage de travail avec un maître réputé qui ne mène pas à l'obtention d'un diplôme; ou bien, peut participer à des ateliers spécialisés, des séminaires, des colloques ou toute autre forme de perfectionnement dans une discipline donnée, et ce, en vue d'acquérir une plus grande maîtrise de son art.

### 2. Admissibilité

Le programme s'adresse aux :

- organismes artistiques et culturels professionnels;
- artistes professionnels;
- administrateurs rémunérés d'organismes culturels;
- étudiants en art démontrant un engagement et un intérêt marqué pour sa discipline;
- professeurs évoluant dans les réseaux non institutionnels de formation en art.

### 3. Exclusions

- Les projets visant la formation et l'obtention de diplômes dans le réseau universitaire ou collégial ou encore dans celui des écoles spécialisées ou des conservatoires;
- La participation, à titre de personne ressource, à des colloques, séminaires ou autres manifestations;
- Les demandes soumises pour des projets déjà réalisés ou récurrents.

### 4. Définitions

- **Artiste professionnel** : Personne qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée des œuvres pour son propre compte, tente d'en tirer sa principale source de revenus, signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline.
- **Organisme** : Groupe culturel ou artistique, sans but lucratif, légalement constitué et regroupant majoritairement des artistes professionnels.
- **Administrateur** : Gestionnaire ou membre du conseil d'administration d'un organisme culturel à but non lucratif, légalement constitué.
- **Professeur** : Professionnel de l'enseignement dispensant des formations en art dans un réseau non institutionnel. **(NOTE IMPORTANTE POUR LES PROFESSEURS : VOIR LE POINT 10 EN PAGE 4).**
- **Collectif** : Regroupement d'artistes professionnels, légalement constitué ou non, qui réalise, sur une base régulière ou ponctuelle, un ou des projets communs.
- **Étudiant** : Étudiant en art ayant atteint un niveau de formation élevé et désirant poursuivre sa formation artistique.

## **5. Montant accordé**

La bourse susceptible d'être accordée est d'une valeur maximale de 2 000 \$. Le budget soumis peut inclure des frais de déplacement, de séjour, d'inscription, de matériel didactique de même que le cachet versé à une ou des ressources professionnelles. Cependant, les dépenses d'immobilisation (ex. : équipement) ne sont pas admissibles.

## **6. Critères d'éligibilité**

### **L'organisme doit:**

- Avoir déposé un rapport d'activités pour une bourse TIMI reçue antérieurement.
- Être à but non lucratif et légalement constitué.
- Avoir son siège social sur le territoire de l'arrondissement de Chicoutimi.
- Regrouper, représenter ou employer majoritairement des artistes professionnels.
- Faire une demande pour une formation de groupe.

### **Exceptions**

Quoique répondant aux critères généraux d'admissibilité, certains organismes ne peuvent solliciter l'aide financière du Fonds des arts et de la culture. Ce sont les organismes publics ou parapublics mandataires des gouvernements supérieurs, les corporations municipales ainsi que les institutions d'enseignement publiques.

### **L'artiste individuel doit :**

- Avoir déposé un rapport d'activités pour une bourse TIMI reçue antérieurement.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Faire la preuve que son lieu de résidence est situé dans l'arrondissement de Chicoutimi depuis au moins 24 mois (photocopies de permis de conduire, bail, compte de taxes foncières ou autres documents pertinents). Exceptionnellement, un étudiant âgé de moins de vingt-deux (22) ans peut résider à l'extérieur de la région, à la condition que sa famille réside dans l'arrondissement de Chicoutimi depuis au moins vingt-quatre (24) mois.
- Démontrer son statut professionnel ou être à l'emploi d'un organisme culturel professionnel comme administrateur ou professeur ou être un étudiant en art ayant atteint un niveau élevé de formation.

## **7. Critères de présentation d'une demande d'aide financière**

- Un organisme ne peut présenter qu'une demande de subvention par période d'appel de candidatures.
- Chaque bénéficiaire a droit à une (1) bourse par année, jusqu'à concurrence de trois (3) bourses à vie.
- Les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Saguenay. Vous pouvez également en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [claudedumais@ville.saguenay.qc.ca](mailto:claudedumais@ville.saguenay.qc.ca). Toute demande de renseignements supplémentaires ou d'aide d'appoint doit être adressée à Claude Dumais au 418 698-3000 poste 4179.
- La date limite d'inscription est le 30 avril ou le 31 octobre à 16 h, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.
- Le formulaire détaillé doit être retourné par la poste ou par courriel, dûment rempli, accompagné des documents exigés pour l'analyse de la demande, à l'adresse suivante :

**Fondation TIMI**  
**Fonds des arts et de la culture**  
**A/S Claude Dumais**  
**165, rue Racine Est, CP 8060**  
**Chicoutimi (Québec) G7H 5B8**  
**claude.dumais@ville.saguenay.qc.ca**

## **8. Évaluation des demandes**

### **Comité d'évaluation**

Les demandes d'aide financière qui répondent aux critères d'admissibilité et d'éligibilité sont soumises à l'attention d'un comité d'évaluation, placé sous la responsabilité du Fonds des arts et de la culture de la Fondation TIMI. Ce comité est composé d'individus choisis pour leur compétence dans les différents secteurs des arts. Il analyse les demandes qui lui sont soumises selon les critères généraux de sélection définis ci-après, il formule des recommandations spécifiques pour chacun des dossiers et détermine, s'il y a lieu, les montants qui seront alloués en tenant compte de l'ensemble des demandes reçues et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les recommandations du comité doivent être entérinées par le conseil d'administration de la Fondation TIMI; auquel cas, elles deviennent finales et sans appel. Les candidats dont les demandes ne sont pas retenues peuvent toutefois présenter un nouveau dossier lors d'une période d'appel de candidatures ultérieure.

### **Critères généraux de sélection**

- La pertinence et la qualité des activités offertes par l'organisme dans le milieu;
- La valeur de la formation et/ou l'intérêt du projet pour l'individu, l'organisme, la discipline ou le milieu;
- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande;
- Le réalisme des prévisions budgétaires de même que la faisabilité et la garantie de réalisation du projet ainsi que la diversité de ses sources de financement;
- Pour un individu, l'intention de poursuivre sa formation artistique et la volonté de faire carrière dans ce domaine.

## **9. Versement des bourses**

Les réponses positives ou négatives aux demandes d'aide financière sont communiquées par un représentant du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Saguenay, dans un délai maximum de huit (8) semaines après la date limite d'inscription. Dans le cas où l'octroi ou le versement d'une bourse est assorti de conditions, les modalités de versement seront précisées au bénéficiaire.

## **10. Soutien aux enseignants des écoles de formation**

Depuis 2006, les enseignants qui adressent à la Fondation TIMI une demande de perfectionnement dans le cadre de ce programme ne pourront obtenir de bourse que si l'école participe elle-même financièrement au perfectionnement du professeur à une hauteur minimale de 33 % du coût du projet. L'école devra signifier son soutien financier en l'indiquant dans la lettre d'appui accompagnant la demande.

## Formulaire de demande

### Volet 3 : Soutien au perfectionnement

#### SECTION 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

##### A) Pour un organisme

Nom :

Adresse du siège social :

Code postal :  Téléphone :  Télécopieur :

##### Personne mandatée pour remplir le formulaire :

Nom :

Adresse (si différente du siège social) :

Code postal :  Courriel :

Téléphone (rés.) :  (bur./atelier) :  Télécopieur :

##### B) Pour tous les autres demandeurs

Artiste

Administrateur

Étudiant en art

à Chicoutimi

à l'extérieur de Chicoutimi

Professeur

Nom :  Prénom :

Âge :  Téléphone (rés.) :  (atelier) :

Adresse :  Code postal :

Courriel :

Citoyenneté canadienne :  Oui  Non Statut immigrant reçu :  Oui  Non

Réside dans l'arrondissement de Chicoutimi depuis :

Réside à l'extérieur de la région, mais les parents résident dans l'arrondissement depuis :

Date de naissance (si réside à l'extérieur de la région) :

Ville où se donne le perfectionnement :

**Identification de l'organisme ou de l'institution pour lequel le demandeur travaille ou est étudiant :**Nom : Adresse du siège social : Code postal :  Téléphone :  Télécopieur : **Fiche d'identification du répondant (si le demandeur a moins de 18 ans ou si le candidat réside à l'extérieur de l'arrondissement de Chicoutimi et a moins de 22 ans)**Nom : Adresse :  Code postal : Téléphone (rés.) :  (bur./atelier) :  Télécopieur : Lien avec le demandeur : Signature : **SECTION 2 : PRÉSENTATION RÉSUMÉE DU PROFIL (ADMINISTRATEUR, ENSEIGNANT, ETC.) ET DU CURRICULUM VITAE DE L'INDIVIDU<sup>1</sup> OU DESCRIPTION DE L'ORGANISME**

<sup>1</sup>Préciser les objectifs de formation ou de carrière à court, moyen et long terme, de même que les institutions visées.

**SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET**

- Fournir le lieu, les dates, la durée, le nombre d'heures et les objectifs du perfectionnement;
- Présenter le ou les formateur(s) et décrire les activités de formation inscrites au programme;
- Pour un organisme, préciser le nombre de participants à la formation.

## SECTION 4 : LES RETOMBÉES DU PROJET

Indiquer en quoi le perfectionnement sera bénéfique pour l'artiste, la discipline faisant l'objet de la formation et le milieu dans lequel évolue(nt) le(s) stagiaire(s).



**SECTION 5 : EXCEPTION (SI PERTINENT)**

Décrire les raisons qui justifient la poursuite de la formation en art du demandeur, à l'extérieur de l'arrondissement de Chicoutimi.

**SECTION 6 : AUTRES SUBVENTIONS**

Avez-vous déjà reçu une ou des bourses de la Fondation TIMI ?  Oui  Non

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant :

| ANNÉE | PROGRAMME | MONTANT REÇU |
|-------|-----------|--------------|
|       |           |              |
|       |           |              |
|       |           |              |

Le présent projet a-t-il fait l'objet d'autres demandes de subventions ?  Oui  Non

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant :

| ORGANISME/COMMANDITAIRE<br>PRIVÉ OU PALIER DE<br>GOUVERNEMENT SOLLICITÉ | PROGRAMME (S'IL Y A LIEU) | MONTANT<br>DEMANDÉ | MONTANT<br>ACCORDÉ |
|---|---------------------------|--------------------|--------------------|
|   |                           |                    |                    |
|   |                           |                    |                    |
|   |                           |                    |                    |
|   |                           |                    |                    |
|   |                           |                    |                    |

**Préciser la partie du projet soutenue par chaque subvention.**

## SECTION 7 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES DU PROJET

### REVENUS\*

Montant fourni par l'organisme, le collectif ou l'artiste

Commandites

### Montant demandé à la Fondation TIMI

Autres sources (précisez)







**Total\* :**

### DÉPENSES\*

Frais d'inscription

Frais de formation

Frais de séjour (repas/logement)

Frais de déplacement (transport)

Autres frais (précisez)







**Total\* :**

**\*Les revenus et les dépenses doivent être équilibrés.**

**SECTION 8 : DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE DÛMENT REMPLI****A) Pour un individu :**

- Deux pièces justificatives attestant le statut de résident permanent depuis au moins 24 mois (pour le demandeur ou son répondant).
- Curriculum vitae
- Une lettre de motivation de l'individu.
- Deux (2) lettres d'appui au projet (excluant parents et famille) :
  - **Pour un étudiant** : dont une, obligatoirement en provenance de son institution d'enseignement ou d'un de ses professeurs.
  - **Pour un administrateur rémunéré ou un professeur** : une lettre du président du conseil d'administration et l'autre du directeur artistique ou du directeur pédagogique de l'organisme employeur<sup>2</sup>.
- Lettre du formateur ou de l'institution de formation confirmant la participation du demandeur à l'activité de formation.
- Si disponible, dépliant ou programme présentant l'activité de formation.
- Tout autre document pouvant être utile à l'analyse de la demande (préciser).

**B) Pour un organisme :**

- Copies des lettres patentes.
- Copie du plus récent bilan financier.
- Résolution de l'organisme autorisant le répondant à faire une demande d'aide financière (formulaire de résolution ci-joint).
- Liste des professeurs ou administrateurs de l'organisme qui participent à la formation et leur fonction (nom, adresse, téléphone) et, s'il y a lieu, liste des individus qui se joindront à la formation et leur fonction (nom, adresse, téléphone).
- Deux (2) lettres d'appui au projet.
- Si disponible, dépliant ou programme présentant l'activité de formation.
- Tout autre document pouvant être utile à l'analyse de la demande (préciser).

---

<sup>2</sup>Pour les professeurs, les lettres d'appui de l'école doivent également confirmer la participation de l'école à hauteur d'un minimum de 33% du total des coûts du perfectionnement.

## Attestation des renseignements

Je \_\_\_\_\_

Signature du répondant

Déclare, par la présente, que tous les renseignements fournis dans le formulaire pour la demande d'aide financière sont exacts et conformes à la réalité.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Ville et arrondissement Date



**Section réservée à l'administration de la Fondation TIMI**Date de la réception de la demande :  Demande complète Demande incomplèteDocument(s) manquant(s) : Date de dépôt du (des) document(s) manquant(s) : A déjà reçu une ou des bourses de la Fondation TIMI  Oui  NonSi oui, année(s) d'octroi : Rapport du projet de la dernière bourse reçue déposé  Oui  NonDemande éligible  Oui  Non

Remarque :